7 février 2012 29

Motion M1121.11 Xavier Ganioz/Gaétan Emonet (Nuit des musées: offrir la gratuité à tous les visiteurs)¹

Prise en considération

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Avec une participation de 5000 visiteurs lors de son édition 2011, la nuit des musées a démontré l'intérêt qu'elle peut susciter, en effet, au sein de la population. Le 28 mai dernier, les musées, instituts universitaires et archives ont ouvert pour la troisième fois leurs portes permettant ainsi de découvrir en soirée les richesses du savoir et du patrimoine de notre canton.

Cette manifestation ouvre à nos concitoyennes et concitoyens ainsi qu'aux visiteurs de notre région une palette de connaissances et de surprises qui sait plaire tant aux adultes qu'aux enfants. Cet événement révèle également l'énorme travail qui est fourni au quotidien par les professionnels concernés ainsi que les capacités créatives qui sont les leurs pour ce type d'événements. Seule ombre au tableau: le prix, bien sûr, de la manifestation!

Si la gratuité de la manifestation est assurée pour les enfants, dès seize ans, les visiteurs doivent payer 20 francs pour pouvoir accéder aux différents sites. Certes, c'est une règle qui prévaut non seulement à Fribourg mais également dans la partie alémanique de notre pays. Toutefois, l'exemple de l'Arc lémanique est intéressant, la gratuité est généralement garantie pour tous les visiteurs. Nous estimons donc qu'il est intéressant, qu'il est même très important de suivre cet exemple, ceci d'autant plus que le but premier de la nuit des musées est bel et bien de faire la promotion des diverses institutions qui ouvrent leurs portes et de mettre en valeur l'enthousiasme des 400 personnes, collaborateurs et collaboratrices engagés pour assurer la réussite de la soirée.

Or il est quelque peu surprenant de faire payer pour ce qui est avant tout une excellente action de promotion. C'est dans cet esprit que nous vous demandons donc que l'Etat garantisse dès la prochaine édition, le 26 mai de cette année, la gratuité totale de la manifestation pour l'ensemble des visiteurs ou, éventuellement, qu'un montant symbolique de 5 francs soit requis, comme cela semble avoir été envisagé dans certaines villes du pays.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat n'entre en matière ni sur l'ensemble, ni sur la part subsidiaire de la proposition, ce

 $^1\,$ Déposée et développée le 9 juin 2011, BGC p. 1327; réponse du Conseil d'Etat le 13 décembre 2011, BGC p. 333ss.

que nous regrettons évidemment. Le Conseil d'Etat justifie sa position en avançant tout d'abord qu'il ne saurait imposer le principe de l'entrée libre à une manifestation organisée par une association privée. Si nous pouvons comprendre le caractère strictement juridique de l'argument, nous ne saisissons pas comment et pourquoi une association, qu'elle soit publique ou privée, puisse refuser un soutien financier de l'Etat qui assure l'ensemble des coûts et la croissance dans l'avenir de la manifestation qu'elle met sur pied. Car, Mesdames et Messieurs, c'est bien cela que nous demandons par notre motion. En proposant que l'Etat garantisse la gratuité de l'événement pour tous les participants, c'est une garantie financière portant sur l'ensemble des coûts de mise en œuvre, de communication, de transports et de réalisation qui est projeté. En s'engageant de la sorte, l'Etat dépasserait l'engagement qu'il consent d'ores et déjà pour la couverture du solde des frais en pérennisant la manifestation et en assurant également son développement. Ces éléments, à notre sens, balayent l'argument mis en avant par le Conseil d'Etat, qui craint que l'entrée libre donnée aux participants rendrait l'Etat non solidaire des autres partenaires de la nuit des musées que sont les sponsors, la LoRo ou l'Agglomération. Tout au contraire, nous pensons que notre proposition permet à l'Etat de s'investir complètement dans la manifestation, sans empêcher l'aide - toujours bienvenue - des sponsors ou de la Loterie évidemment. Quant à l'Agglo, si elle se voyait déchargée pour tout ou partie d'un engagement financier repris par le canton, nous ne croyons pas qu'elle s'en plaindrait au vu des tâches et des défis qui sont les siens! Dans ce sens précisément, nous ne pouvons pas non plus souscrire à cette deuxième crainte du Conseil d'Etat de voir la nuit des musées menacée dans son existence propre.

Soulignons encore que le Conseil d'Etat soulève une crainte de plus, à savoir celle de ne pouvoir être en conformité avec les dispositions de la loi sur les affaires culturelles, qui précise que l'Etat ne peut intervenir que subsidiairement par rapport à l'engagement financier des collectivités locales qui sont, elles, directement concernées. Si justement l'acceptation de notre motion devait entraîner une modification de ladite disposition, nous n'y voyons pas d'embûches insurmontables puisqu'elle pourrait n'avoir qu'un caractère potestatif et non pas impératif. De plus, en soutenant pleinement le principe de l'entrée libre pour la nuit des musées, l'Etat lancerait, à notre sens, un message très positif à l'égard de tout le canton, faisant la promotion d'un événement qui pourrait intéresser d'autres institutions qui, pour l'heure, ne participent pas à la manifestation. Enfin, nous déplorons que le Conseil d'Etat n'ait pas consenti à une part, même légère, de compromis en accordant par exemple la gratuité d'accès pour les jeunes 30 7 février 2012

jusqu'à dix-huit ans ou pour les personnes en formation jusqu'à vingt-cinq ans.

En conclusion, nous vous invitons à soutenir cette motion. D'autres régions assurent la gratuité que nous demandons. Il y a là un exemple qui est à réitérer et dont il faudrait s'inspirer. D'autre part, nous proposons de dépasser le strict juridisme de l'argumentaire du Conseil d'Etat, un juridisme qui se comprend sur la forme mais pas dans le fond et qui, à notre sens, cache mal une frilosité excessive – toute de saison – à l'égard d'une manifestation qui mérite pérennité et rayonnement.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Tout le monde connaît cette manifestation, elle existe au plan européen. A Fribourg, cela fait trois ans qu'elle a été mise sur pied et c'est vrai qu'elle connaît un grand succès. Pour pouvoir entrer dans les quinze musées, il faut s'acquitter d'une taxe de 20 francs. Vous payez une fois et vous pouvez entrer ainsi dans tous les musées. Il n'y a que cinq musées qui sont cantonaux. Si on suivait la proposition faite par la motion, on devrait toujours payer pour les autres musées et on ne paierait pas dans ceux du canton.

Le groupe libéral-radical fait siens les arguments développés par le Conseil d'Etat. Il y aurait une distorsion de concurrence qui serait inacceptable. Il y aurait moins d'argent dans les caisses. Du coup, cela mettrait en danger cette manifestation. Nous venons de comprendre maintenant un peu mieux, parce que j'ai repris, j'ai relu votre motion cet aprèsmidi encore, parce que je me suis dit mais, en fait, ce que vous vouliez, c'est une subvention. A mon avis, une subvention se fait dans le cadre du budget, elle ne se fait pas par une motion. Si vous voulez, par une motion, on modifie une loi. La loi, actuellement, ne le permet pas. C'est tout un système que vous voulez revoir par cette motion-là. Ce n'est pas une motion par la petite porte que l'on ferait pour modifier les aides aux activités culturelles puisque vous savez que le canton doit soutenir la création et non pas des manifestations. Donc, pour nous, cette motion est irrecevable en l'état puisqu'elle demande une subvention. Une telle subvention devrait se faire dans le cadre du budget.

Nous voulons que cette nuit des musées continue, nous voulons que tous les participants puissent continuer, que les musées soient d'accord de participer, raison pour laquelle le groupe libéral-radical refusera cette motion et fait siens les arguments du Conseil d'Etat.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). Les membres du groupe parti démocrate-chrétien et parti bourgeois démocratique

ont pris connaissance du texte de la motion de nos collègues Ganioz et Emonet qui demande d'offrir la gratuité à tous les visiteurs à l'occasion de la nuit des musées.

La nuit des musées est une manifestation organisée par une association privée. Nous trouvons normal qu'une finance d'entrée, comprenant également la gratuité des transports, soit demandée, le solde des frais étant déjà pris en charge par les collectivités. Sans la finance d'entrée et les aides publiques, le maintien de la manifestation est menacé.

Pour terminer, comme il est écrit dans le rapport, l'Etat ne peut pas subventionner une manifestation pour un montant supérieur à celui versé par les collectivités locales.

C'est sur ces considérations que les membres du groupe PDC-PBD ne soutiendront pas cette motion.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP*, *SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion Ganioz/Emonet «Nuit des musées – offrir la gratuité à tous les visiteurs». La plupart des musées sont des associations, des fondations dirigées par des personnes privées. Toute manifestation demande des gens disponibles pour le bon déroulement de l'organisation de cette manifestation. Les 20 francs, pour moi, c'est symbolique! 20 francs pour une entrée pour quelque chose de grand, qui est chez nous à Fribourg, je pense qu'on peut se le payer.

C'est pour cette raison-là que le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à rejeter cette motion.

Suter Olivier (*ACG/MLB*, *SC*). Je voudrais placer la discussion sur le plan culturel avant tout, social et formateur. La motion qui nous est soumise aujourd'hui demande la gratuité d'accès des musées. Le groupe Alliance centre gauche la soutiendra à l'unanimité.

Dans de nombreuses villes de Suisse et d'Europe, la nuit des musées est une occasion pour la population de découvrir ou de redécouvrir des objets, des sujets, des territoires multiples parfois méconnus. L'année dernière, ce sont des milliers de personnes qui, à Fribourg, ont participé à cette manifestation. Pour les autorités, une telle manifestation offre une belle opportunité de promouvoir la culture, de rendre visibles la richesse et la diversité de notre patrimoine, d'inviter les visiteurs à tisser des liens entre différents domaines de connaissances, de mélanger des publics souvent cloisonnés tout au long de l'année dans les différentes institutions.

7 février 2012 31

En Suisse, la plupart des musées étatiques, communaux ou privés sont payants. En comparaison internationale, les tarifs d'entrée des institutions culturelles helvétiques sont élevés. Dans notre pays toujours, la nuit des musées est pour l'heure payante dans la majorité des cas pour la majorité des visiteurs, la gratuité étant réservée aux moins de seize ans dans tous les cas, aux moins de vingt-cinq ans dans certains. Les tarifs varient, d'après nos informations, de 10 francs à Lausanne à 25 francs à Zurich ou à Berne.

A Fribourg, le Conseil d'Etat bute sur des arguments financiers et juridiques pour refuser la motion qui nous est soumise. Pour le groupe Alliance centre gauche, proposer l'accès gratuit aux musées une soirée par année ne relève pas en premier lieu d'une question financière mais d'un choix politique. D'autres pays nous montrent qu'un tel choix est possible. En Angleterre, l'entrée aux musées est gratuite 365 jours par an, 366 en cette année bissextile. Nous ne demandons pas chez nous la gratuité durant 366 jours en 2012, en 2016 ou en 2020, durant 365 jours en 2013, en 2014 ou en 2015, mais nous demandons la gratuité pour six heures environ un soir par année. Nous demandons la gratuité parce que les avantages culturels, sociaux ou pédagogiques d'un événement tel que la nuit des musées valent bien, à nos yeux, l'effort financier relativement modeste à consentir pour la mettre sur pied. Nous demandons la gratuité parce que les journées du patrimoine – une manifestation comparable – proposent chaque automne à la population un accès libre à de nombreux sites durant un week-end et nous prouvent année après année que de telles opérations sont possibles.

Nous sommes bien conscients que l'Etat n'a pas sur cette question toutes les cartes entre ses mains mais il peut jouer un rôle moteur. Nous invitons le Conseil d'Etat, nous invitons surtout notre ministre de la culture, qui devrait se réjouir qu'une telle manifestation voie le jour et qu'elle permette à la population de se cultiver, d'entreprendre des discussions avec les communes, avec les services de transports publics qui proposent des navettes entre les sites, avec des partenaires semi-publics et privés pour offrir la gratuité de la nuit des musées aux citoyens de notre canton et donner un signe d'ouverture culturelle à notre pays.

Quant à vous, chers et chères collègues, vous l'aurez compris, nous vous invitons à soutenir la motion.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Notre canton s'est doté d'une Constitution très avant-gardiste, qui a vu plusieurs dispositions légales s'adapter ou se mettre en place. Nos finances sont saines. De nombreuses dispositions en faveur des familles et de leurs enfants, en faveur de la promotion, du

développement et de la relance économique, en faveur de la promotion et du développement d'une politique énergétique des plus avancées de Suisse, vers une politique fiscale de plus en plus concurrentielle ainsi que des mesures ciblées pour les transports, la mobilité et pour le désengorgement des centres-villes ont été prises. La liste n'est pas exhaustive, on pourrait l'allonger pour démontrer le dynamisme de notre canton.

La culture, certes, n'est pas demeurée en reste mais semble toujours le parent pauvre des priorités institutionnelles et parfois, hélas, de notre assemblée. M. Xavier Ganioz a relevé le caractère très juridique de la réponse du Conseil d'Etat. Or, après avoir reparcouru la loi sur les affaires culturelles du 24 mai 1991, je tiens à apporter quelques compléments. Dans l'article 4, il est dit que: «L'Etat veille et contribue à la promotion des activités culturelles, principalement dans le domaine de la création». Et, dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit, s'agissant d'une animation culturelle et non d'une création: «L'Etat ne pourrait intervenir que subsidiairement.» Mais notre interprétation est différente car il est bien dit que l'Etat veille et contribue à la promotion des activités culturelles principalement dans le domaine de la création, ce qui n'exclut en rien l'animation culturelle et, encore moins, un partenariat Etat-privés pour que tous les musées de notre canton puissent être gratuitement accessibles lors de cette manifestation.

L'article 5 donne des orientations. Par exemple, il dit que: «L'Etat détermine chacune de ses contributions en tenant compte des possibilités des particuliers et des collectivités publiques, que l'Etat facilite l'accès de chacun à la culture.» C'est vraiment dans ces orientations que s'inscrit notre motion. Dès lors, je pense que seules quelques modifications légales mineures permettraient d'offrir cette gratuité aux visiteurs de la nuit des musées et cela ne la mettrait pas en péril, bien au contraire.

Quant aux aspects financiers relevés dans la réponse du Conseil d'Etat, il me semble que nous avons consenti à des investissements nettement plus importants que cette gratuité et je pense qu'il est inutile de faire le tour des demandes de crédits de X millions que nous avons acceptées et que nous allons encore accepter; et, de mon côté, je pense que le canton peut se le payer!

La culture, par des animations telles que la nuit des musées, est encore à développer; son succès en est la preuve. L'accès à la culture pour tous a un effet social important, contribue au développement des connaissances et de la culture générale de chacun, permet aux enfants en particulier et aux

32 7 février 2012

adultes de porter un intérêt différent à ce qui les entoure. Je termine par une petite anecdote. Lors d'une leçon d'histoire l'an dernier, avec mes élèves de 6° année, je travaillais le thème «Fêtes et jeux». J'ai organisé une petite recherche sur les activités de divertissement proposées au début du siècle à travers notre canton, illustrées par des photographies dans notre livre d'histoire. Puis, j'ai proposé à chaque élève de répondre par écrit à cette petite question «Et, aujourd'hui, qu'elles sont les activités proposées pour se divertir et surtout pour apprendre?» Seuls deux élèves sur vingt m'ont parlé de visiter un musée ou une exposition.

Et si la gratuité de la nuit des musées permettait à d'autres enfants d'emmener leurs parents et à plus de parents d'ouvrir l'esprit de leurs enfants par une visite et des animations sans frais, le but de notre motion serait atteint!

Merci de m'avoir écouté, merci de soutenir un texte simple mais qui peut avoir des conséquences très positives.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Je reprends la parole pour réagir à ce qu'a dit M^{me} la Députée de Weck tout à l'heure. Elle évoquait le terme d'irrecevabilité quant à l'objet déposé. Si tel avait été le cas, M^{me} la Députée, tout simplement l'objet aurait été indiqué tel quel et je vous prierais de faire mention de ce type de réflexion dès lors au Secrétariat du Grand Conseil! Cependant, cette assertion est assez révélatrice puisqu'on voit quelles sont les prises de position aujourd'hui. Ma foi, lorsqu'il s'agit de parler culture, beaucoup babillent mais lorsqu'il s'agit de la défendre peu sont présents.

La Commissaire. Je souhaite remercier l'ensemble des intervenants pour la défense de la culture qu'ils ont démontrée dans ce parlement aujourd'hui. Je souhaiterais vivement que l'on n'attache pas non plus le fait d'être pour ou contre la culture à une question qui est somme toute relativement importante parce qu'il ne s'agit pas seulement d'arguments juridiques ou financiers mais de la question aussi d'une répartition des tâches réelle que nous avons entreprise dans le domaine de la culture en réservant tout le domaine de la création professionnelle à l'Etat, qui la soutient avec ses moyens. C'est le sens de la première partie de l'article lu par M. le Député Emonet mais il aurait pu continuer la lecture de loi, qui dit que: «... l'Etat intervient à titre subsidiaire dans le domaine de l'animation culturelle». Par ailleurs, l'Etat a une vraie politique aussi culturelle pour ce qui concerne ses musées. Je rappelle que nous avons souhaité que chacun d'entre eux participe à la nuit des musées. Cependant, il m'apparaît important de dire que, mis à part le Musée d'art et d'histoire et l'Espace Tinguely qui lui est lié, toutes les autres institutions culturelles de l'Etat sont gratuites pour les visiteurs. Vous pouvez entrer au Musée d'histoire naturelle, vous pouvez entrer aux Archives de l'Etat, vous pouvez entrer à la Bibliothèque cantonale et universitaire sans aucune participation financière, ce qui montre aussi notre volonté d'être des lieux ouverts et des lieux de dialogue.

Autre débat: celui du rôle des collectivités publiques dans le domaine de la culture. Si je dis collectivités publiques, c'est parce que dans notre canton nous avons fait une répartition des tâches entre l'Etat, les communes et les régions. Dans le domaine des animations culturelles - il n'y a pas de doute que la nuit des musées est une animation culturelle - nous avons prévu une intervention subsidiaire de l'Etat, raison pour laquelle nous calquons notre participation financière et notre soutien à celui que met l'Agglomération dans cette manifestation. Nous encourageons également la Loterie Romande, à laquelle nous sommes très reconnaissants, à soutenir également la manifestation. Si vous deviez modifier la loi sur les institutions culturelles de l'Etat pour prévoir la gratuité des institutions culturelles de l'Etat - et c'est ce que demande réellement cette motion - le résultat serait que nous devrions dans le fond indiquer à nos institutions culturelles de participer à la nuit des musées en offrant la gratuité pour cette nuit-là. Evidemment, nous ne pourrions pas donner l'ordre aux autres institutions d'offrir également cette même gratuité. Nous aurions un problème au niveau de son organisation. Cela me paraît important et j'aimerais le dire, c'est là que se situent la discussion et le débat aujourd'hui.

Ce n'est pas d'être pour ou contre la culture, pour ou contre les musées – nous faisons beaucoup aussi comme Etat, M. le Député Emonet le sait, notamment dans le programme «culture et école». Nous souhaitons donner – cela viendra dans le programme de législature – une importance encore plus grande au fait de faciliter l'accès pour l'ensemble des élèves à la culture. Je regrette qu'il n'y ait que deux de ses élèves qui savent que le musée fait partie de l'offre culturelle, parce que tous les enseignants de notre canton ont la possibilité d'entrer dans nos musées, avec des ateliers organisés que nous aidons même à financer, pour qu'ils aient l'occasion de voir que le patrimoine est quelque chose d'extraordinaire, que la culture nous interroge sur le monde d'aujourd'hui, sur nos forces d'imagination et nous confronte aussi à savoir ce que le monde pourra être demain, le cas échéant.

C'est avec ces remarques-là, et sans qu'on attache au résultat du vote une position pour ou contre la culture, que je vous invite à rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 55 voix contre 27. Il n'y a pas d'abstention.

7 février 2012 33

Ont voté oui:

Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 27*.

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/ CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/ CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/ FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/ SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/ CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/ SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 55.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Juge suppléant-e auprès du Tribunal cantonal (président-e de la Cour des assurances sociales)

Poste à durée limitée au 31.12.2012

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blanc: 0; nul: 1; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu M. Marc Boivin, à Fribourg, par 84 voix.

A obtenu des voix M. Christoph Rohrer: 15.

Président-e du Tribunal d'arrondissement de la Sarine (100%)

Bulletins distribués: 103; rentrés: 103; blancs: 9; nul: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu M. Benoît Chassot, à Fribourg, par 78 voix.

Ont obtenu des voix MM. José Rodriguez: 13; Christian Esseiva: 2.

Président-e du Tribunal des Prudhommes de la Sarine

Bulletins distribués: 97; rentrés: 94; blancs: 7; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élue *M*^{me} *Caroline Gauch*, à *Düdingen*, par 87 voix.

Juge de Paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 95; blancs: 2; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue M^{me} Mélanie Imhof, à Avry-devant-Pont, par 78 voix. Ont obtenu des voix MM. Kevin Menoud: 14. Il y a 1 voix éparse.

Assesseur-e au Tribunal pénal économique

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 4; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu M. Daniel Unternährer, à Bösingen, par 88 voix.

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 96; rentrés: 90; blancs: 5; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu M. René Bossel, à Fribourg, par 60 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} Claudia Meyer: 23; Gisèle Cotting Morf: 2.

Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 95; rentrés: 93; blancs: 2; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu M. Jean-Pierre Levrat, à La Tour-de-Trême, par 76 voix.